

Réunion du 24 juin 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procuration(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Roland BRENDELE ayant donné pouvoir à Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Claude FROEHLI ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY
- Excusé(s) : Madame Alice MOREL
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

N° CG/2013/13 - Culture et patrimoine - 32
Révision des statuts du Syndicat mixte du Musée "Lalique" -
Convention avec la communauté de communes du Canton de
Villé en matière de lecture publique

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

13.1 S'agissant de la révision des statuts du Syndicat mixte du Musée "Lalique" et de la participation financière du Département à la résorption de la dette (mode d'action 3223)

- approuve les nouveaux statuts du Syndicat mixte du Musée "Lalique", joints en annexe, y compris les nouvelles modalités de calcul de la participation financière du Département au budget de fonctionnement
- rappelle que par délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée, la commission permanente a délégué pour approuver la convention financière sur la base de laquelle devrait intervenir le versement de la contribution statutaire
- fixe à 205 363,51 € le montant de la subvention d'investissement du Département pour la résorption de la dette du Syndicat mixte du Musée "Lalique", et décide d'attribuer cette subvention au Syndicat mixte
- décide de désigner quatre membres titulaires et quatre membres suppléants pour représenter le Département au Syndicat mixte du Musée "Lalique".

13.2 S'agissant de la convention entre la communauté de communes du Canton de Villé et le Département en matière de lecture publique (mode d'action 3231)

- décide de poursuivre la mise en œuvre de la politique de lecture publique dans la Vallée de Villé, dans le cadre d'un partenariat avec la communauté de communes du Canton de Villé

- approuve le principe de ce partenariat, qui se traduit principalement :
 - . pour le Département, par le maintien du Relais de Villé de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin, et par le déploiement du service offert

 - . pour la communauté de communes du Canton de Villé, par la mise à disposition, la maintenance et l'entretien des locaux, et par une contribution financière au fonctionnement du service, sur la base du coût de deux postes de la filière culturelle

- approuve la convention à conclure sur la base de ces engagements entre la communauté de communes du Canton de Villé et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130624-77943-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 08/07/13